



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit de CHF 9'336'000.00 pour la construction du nouveau réservoir de Charmontel et des ouvrages associés

Préavis municipal n°2021/03

Rapport de la Commission des finances

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances au complet s'est réunie le 1^{er} mars 2021 pour l'étude du préavis municipal. Des informations complémentaires ont été demandées par courriel à la Municipalité. M. Blaise Gaillet, Municipal en charge du dossier, nous a remis un dossier comprenant toute la documentation en lien avec ce projet de construction et l'en remercions.

Avec la fusion en 2011, la Commune de Vully-les-Lacs a souhaité rationaliser son réseau d'eau potable et de défense incendie. La construction de ce nouveau réservoir est donc une nécessité afin d'optimiser et de réguler le stockage et la mise en pression du réseau pour les villages de Chabrey, Constantine, Montmagny et Villars-le-Grand. Les autres villages sont alimentés par le réservoir du Bois de l'Allou. Le permis de construire a été délivré en date du 29.07.2020.

Détail du coût de construction de CHF 9'336'000.00 :

1-Réservoir de Charmontel	1'724'489.00
2-Station de pompage de Constantine	863'020.00
3-Station de pompage de Chabrey	338'263.00
4-Chambre de Villars-le-Grand	220'359.00
5-Conduites enterrées et chambres	4'268'921.00
6-Supervision et poste de commande	26'756.00
7-Travaux d'assainissement des captages	620'828.00
8-Démolition d'ouvrages obsolètes	329'760.00
9-Travaux divers	275'866.00

TOTAL CHF HT (compris divers et imprévus 15%)	8'668'262.00
TVA (arrondi)	667'738.00

TOTAL DEVIS ESTIMATIF CHF TTC	9'336'000.00
--------------------------------------	---------------------

Le point n°7, travaux d'assainissement des captages, est basé sur des estimations selon l'avant-projet. Le coût définitif des travaux nécessite des investigations complémentaires sur place.

Pour le reste des coûts, un appel d'offre a été effectué en septembre 2020 et l'adjudication a été formellement notifiée en janvier 2021.

Vous trouvez ci-dessous les 7 postes de dépenses les plus importants de cette construction (montants arrondis) :

Génie civile	CHF 3'260'000.00
Travaux d'appareillage	CHF 1'997'000.00
Imprévus	CHF 1'131'000.00
Honoraires – géomètres – divers	CHF 930'000.00
Automatisme et télégestion	CHF 418'000.00
Indemnités (servitudes et pertes de cultures)	CHF 100'000.00
Travaux d'électricité	CHF 77'000.00

Le montant alloué aux imprévus est certes important mais usuel dans ce genre de travaux. Il s'agit d'une marge d'environ 15% du coût HT. Aussi, les honoraires d'études et de géomètre de CHF 930'000.00 représente le 10.7% du coût HT et du 9.9% du coût TTC. De plus, un montant de CHF 100'000.00 est prévu pour payer diverses indemnités.

Il s'agit d'un investissement conséquent mais nécessaire afin de pérenniser la gestion précieuse de l'eau dans notre commune.

Au vu des liquidités dont dispose la commune (environ CHF 8.8 millions au 31.12.2020 selon donnée fournie par la Municipalité) et du montant des emprunts à moyen et long terme (environ CHF 12.7 millions au 31.12.2020 selon donnée fournie par la Municipalité), la Commission soutient la proposition de financement mixte de cet investissement par la trésorerie courante et l'emprunt. L'amortissement par le biais d'un prélèvement au fonds affecté « Eaux » et le solde sur 30 ans est également approuvée par la Commission.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux de construction du nouveau réservoir de Charmontel et des ouvrages associés ;
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 9'336'000.00 ;
- de financer cet investissement de la manière suivante :
 - o CHF 2'205'500.00 par la trésorerie courante
 - o CHF 1'457'000.00 par la subvention cantonale / ECA
 - o CHF 133'500.00 par la participation de l'ABV
 - o CHF 5'540'000.00 par le biais d'un emprunt
- d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 2'205'500.00 sur le fonds affecté « Eaux » 9280.810
- d'amortir le solde de CHF 5'540'000.00 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 184'700.00, par le chapitre 8100.

La Commission des finances, Cotterd, le 15 mars 2021

Jacques Loup Matthieu Tombez Fabrice Guillod Nicolas Vincent Julien Schwab